



CONDITIONS TARIFAIRES APPLIQUÉES AUX OPÉRATIONS BANCAIRES

PARTICULIERS



Tarifs applicables au 18 novembre 2025

Voici les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des professionnels, des entreprises et autres personnes morales. Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits et les services les mieux adaptés à vos attentes, et améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Les opérations moins courantes ne sont pas indiquées dans cette brochure. Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller dans l'une de nos 12 agences et 4 pôles d'expertise en Polynésie française.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS.....	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
VOTRE BANQUE À DISTANCE	6
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	7
OPÉRATIONS INTERNATIONALES.....	11
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	12
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	14
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	16
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS.....	18
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE.....	20
SUCCESSIONS.....	21
AVANTAGES CASDEN	21
LE RELEVÉ ANNUEL DE FRAIS.....	22
DATE DE VALEUR	22
RÉSoudre UN LITIGE	23
GLOSSAIRES	24

TARIFS APPLICABLES AUX OPERATIONS DES PARTICULIERS

Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement. Si de nouvelles taxes devaient être créées après la diffusion de ce document, elles seraient également répercutées automatiquement sur les commissions mentionnées dans le présent document. Une information dédiée sera communiquée aux clients. Ces tarifs annulent et remplacent à partir du 1er mars 2024 les précédentes conditions.

En outre, toutes taxes créées après la diffusion de ce document seront appliquées automatiquement en sus sur les commissions de produits et services présentés dans le présent document.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

	PRIX TTC EN F CFP
LISTE DES SERVICES	
■ Abonnement à des services de banque à distance sur Internet	
• Offre Primo (hors coût du fournisseur d'accès à Internet) Cotisation mensuelle POLYWEB & POLYAPP comprenant : la consultation des comptes du titulaire, la commande de chéquier et de RIB, des virements compte à compte illimités en faveur des comptes du titulaire Banque de Polynésie, 3 virements locaux (en F CFP) par mois à partir du compte du titulaire vers tout autre compte ouvert sur la place polynésienne	98 / mois
• Offre Classique (hors coût du fournisseur d'accès à Internet) Cotisation mensuelle POLYWEB & POLYAPP permettant toutes les opérations (dans la limite des fonctionnalités du service réservées aux particuliers)	350 / mois
■ Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	
▫ POLYVE'A Package 1 : solde journalier, cotisation mensuelle	1 980 / mois
▫ POLYVE'A Package 2 : solde hebdomadaire, cotisation mensuelle	1 782 / mois
■ Tenue de compte , cotisation trimestriel	956 / trimestre
■ Fourniture d'une carte de débit – Cotisation	
Carte de paiement internationale à débit différé (Carte VISA Classique)	5 735 / an
Carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte VISA Classique)	5 735 / an
Carte de paiement internationale à autorisation systématique (Carte VISA Red)	6 293 / an
Carte de paiement locale à autorisation systématique (Carte HOA Privative)	4 862 / an
■ Retrait d'espèces par carte en francs CFP à un distributeur automatique d'un autre établissement en Polynésie française – par opération dès le premier retrait, tout DAB confondu	
▫ Avec une carte de paiement internationale	122 / opération
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	
▫ Assurance TEORA	
-Prime annuelle titulaire	3 590 / an
-Prime annuelle co-titulaire	1 690 / an
■ Virement – Cas d'un virement local occasionnel	
En agence vers un autre établissement Bancaire / opération	436 / opération
Par POLYWEB & POLYAPP	GRATUIT
■ Prélèvement	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement local (autre qu'un établissement financier)	GRATUIT
■ Commission d'intervention*	
Par opération	955
Maximum	9 547 / mois

* Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

	PRIX TTC EN F CFP
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE ET SUIVI	
■ Ouverture d'un compte	GRATUIT
■ Désolidarisation d'un compte joint	4 645
■ Transfert de compte dans une autre agence Banque de Polynésie	GRATUIT
■ Clôture de compte	GRATUIT
■ Commission de relance pour actualisation de dossier client	1 840
■ Commission de revue réglementaire (commission annuelle) - Particuliers de plus de 18 ans	1 515
■ Service d'aide à la mobilité bancaire – Service Bienvenue Selon votre choix, Banque de Polynésie transmet vos nouvelles coordonnées bancaires - soit à l'ensemble des émetteurs de prélèvements ou de virements réguliers - soit aux seuls émetteurs réguliers que vous choisissiez	GRATUIT
RELEVÉS DE COMPTES	
■ Relevé de compte courant	
▫ Journalier	11 445 / trimestre
▫ Hebdomadaire	9 345 / trimestre
▫ Bimensuel	8 160 / trimestre
▫ Mensuel	GRATUIT
■ Édition sur demande au guichet	3 275
■ Relevé de compte courant (en ligne) – Mensuel Disponible avec un abonnement POLYWEB	GRATUIT
■ Édition/expédition de relevé de compte sur livret Relevé ANNUEL, sous réserve d'opérations effectuées dans le mois	GRATUIT
■ Récapitulatif annuel des frais	GRATUIT
■ Édition de certificat de solde simple	3 210
■ Copie de l'extrait de compte	
▫ Historique < 6 mois, commission par mois et par document édité	2 930
▫ Historique > 6 mois, commission par mois et par document édité	3 870
▫ Copie additionnelle (par copie supplémentaire)	323
TENUE DE COMPTES	
■ Tenue de compte à vue BON À SAVOIR : Exonération pour les détenteurs de Pack IA ORA, FETIA, Génériss et des Services Bancaires de Base	956 / trimestre
■ Tenue de compte sur livret Si compte orphelin hors jeunes Si compte orphelin jeunes Si rattaché à un compte à vue	2 070 / trimestre
■ Tenue de compte Plan et Compte Épargne Logement Frais annuels de tenue de compte PEL/CEL.	830 / trimestre
■ Tenue de compte inactif (loi Eckert) BON À SAVOIR : Exonération pour les détenteurs de Génériss et des Services Bancaires de Base. Après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier	GRATUIT
	3 580

	PRIX TTC EN F CFP
■ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire BON À SAVOIR : Le Relevé d'Identité Bancaire vous est attribué de manière définitive chez Banque de Polynésie. En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toute modification de vos virements et prélèvements.	GRATUIT
■ Frais fixes sur compte débiteur	7 770 / trimestre
SERVICES EN AGENCE	
■ Versement d'espèces	GRATUIT
■ Retraits d'espèces dans l'agence qui tient le compte	GRATUIT
Sur Compte à Vue	
▫ Retrait au guichet dans l'agence gestionnaire du compte	GRATUIT
▫ Retrait classique au guichet	680
▫ Retrait sur compte ne bénéficiant d'aucun moyen de paiement	GRATUIT
▫ Retrait avec carte de retrait express à usage unique	600
Sur Compte sur Livret	
▫ Dans l'agence qui tient le compte	GRATUIT
▫ Dans une agence autre que celle qui tient le compte.	310
■ Billets de banque	
▫ Achat et vente de devises à des clients Banque de Polynésie – commission fixe	690
▫ Retrait sur compte en devise pour les clients Banque de Polynésie	2%
■ Recherches de documents	
▫ Recherches diverses < 1 an (par document édité, hors relevé de compte)	3 975
▫ Recherches diverses > 1 an (par document édité, hors relevé de compte)	7 010
■ Frais de location de coffre-fort – Par an	
Dépôt de garantie	142 815
Taille 1	43 310
Taille 2	39 090
Taille 3	31 690
Taille 4	28 520
Taille 5	19 545

VOTRE BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

	PRIX TTC EN F CFP
INTERNET	
■ Abonnement à des services de banque à distance sur Internet Offre primo (hors coût du fournisseur d'accès à Internet) Cotisation POLYWEB & POLYAPP comprenant : - La consultation des comptes du titulaire, - La commande de chéquier et de RIB, - Des virements compte à compte illimités en faveur des comptes du titulaire Banque de Polynésie, - 3 virements locaux (en F CFP) par mois à partir du compte du titulaire vers tout autre compte ouvert sur la place polynésienne.	98/ mois
Offre classique (hors coût du fournisseur d'accès à Internet) Cotisation POLYWEB & POLYAPP permettant toutes les opérations (dans la limite des fonctionnalités du service réservées aux particuliers.	350 / mois
TELEPHONIE	
■ Service client (40 46 66 66) (hors coût de votre opérateur) Nos téléconseillers vous répondent du lundi au jeudi de 7h à 17h et le vendredi de 7h à 16h.	GRATUIT
■ Abonnement à un produit offrant la situation du compte par téléphone VOCALIA (40 46 67 67) (hors coût de votre opérateur)	GRATUIT
■ Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS POLYVE'A Package 1 : solde journalier	1 980 / mois
POLYVE'A Package 2 : solde hebdomadaire	1 782 / mois

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

	PRIX TTC EN F CFP
COTISATIONS CARTES, PAR AN	
■ Cartes VISA	GRATUIT
Carte Visa Premier	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	20 100 / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	20 100 / an
Carte Visa Classique	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	5 735 / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	5 735 / an
Carte Visa RED	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)	6 293 / an
■ Cartes AMERICAN EXPRESS - Cartes Ofina	
▫ Carte American Express Gold	« nous consulter »
▫ Carte American Express	« nous consulter »
▫ Carte Air Tahiti Nui	« nous consulter »
▫ Carte Air Tahiti Nui Gold	« nous consulter »
■ Cartes de paiement et retrait locales	
Carte HOA Privative – Retrait & Paiement	4 862 / an
Cartes HOA – Retrait	3 840 / an
PAIEMENTS ET RETRAITS	
■ Retrait d'espèces, par retrait	GRATUIT
Retrait d'espèces sur DAB Banque de Polynésie	
Retrait d'espèces (cas de retrait en francs CFP à un distributeur automatique d'un autre établissement) :	
- En Polynésie française	125
- Zone euro (à partir du 4e retrait dans le mois)	635
- Hors zone euro	120 + 2,70%
■ Paiement par carte, par opération	
Paiement par carte en Polynésie française et zone euro	GRATUIT
Paiement par carte hors zone euro	2,70%
■ Opérations diverses par opération	
Refabrication carte de paiement et retrait internationale (VISA)	3 445
Rédition code confidentiel carte de paiement et retrait internationale (VISA)	3 475
Refabrication carte de paiement & retrait locale	2 295
Modification des plafonds d'utilisation de la carte	
Cartes de paiement et retrait internationales	7 070
Frais d'opposition	
En cas de perte, vol, fraude	GRATUIT
Pour utilisation abusive	6 835

		PRIX TTC EN F CFP
Carte capturée		
Dans un distributeur Banque de Polynésie		1 555
Dans un distributeur confrère en Polynésie française		2 875
Frais de gardiennage au-delà de 2 mois		2 590
Perception de la commission au terme des 3e, 4e et 5e mois		2 930
Frais de recherche de documents		
Par demande non fondée (transactions locales)		5 810
Par demande non fondée (transactions hors Polynésie française)		26 145
Demande ponctuelle de mise à disposition en métropole		
Carte		5 075
Code		2 525
Expédition à une adresse personnelle (carte et/ou code en attente à la Banque de Polynésie) – En recommandé avec Avis de Réception		
Adresse place (en Polynésie française)		2 020
Adresse hors place (en métropole ou à l'étranger)		3 030
Envoi express (Tarif DHL ou Fedex en vigueur, en fonction du pays d'expédition)		15 150
VIREMENTS		
■ Virements occasionnels locaux ou SEPA-COM PACIFIQUE		
Réception virements occasionnels		
• Entre comptes Banque de Polynésie		GRATUIT
• Provenance place ou Métropole / Calédonie par SEPA-COM-Pacifique		GRATUIT
• Provenance Métropole/Calédonie par SWIFT		1 150
Émission de virements occasionnels simples initiés via POLYWEB ou POLYAPP		
• Sur place : faveur même titulaire chez Banque de Polynésie		GRATUIT
• Sur place : faveur tiers chez Banque de Polynésie		GRATUIT
• Sur place : faveur autre établissement bancaire		GRATUIT
• Vers la métropole, les DOM-COM - virement SEPA - COM		125
• Demande de retour des fonds (par dossier)		3 345
Émission de virements occasionnels simples traités par votre agence		
Support papier :		
• Sur place : faveur même titulaire chez Banque de Polynésie		GRATUIT
• Sur place : faveur tiers chez Banque de Polynésie		436
• Sur place : faveur autre établissement bancaire		436
• Vers la métropole, les DOM-COM - virement SEPA - COM		
	Commission	0,25%
	Minimum	1 785
	Maximum	17 515
Sur place : sur support électronique		3 170
Demande de retour des fonds (par dossier)		3 345
■ Virement permanent		
Réception virements permanents		
Émission virements permanents initiés via POLYWEB ou POLYAPP		
• Mise en place d'un virement permanent en XPF (par dossier et par an)		2 665
• Modification du montant / annulation d'un virement permanent en XPF		GRATUIT
• Frais de déclenchement (par échéance)		GRATUIT

		PRIX TTC EN F CFP
• Mise en place d'un virement permanent SEPA-COM-Pacifique		2 655
• Modification du montant / annulation d'un virement permanent SEPA-COM-Pacifique		GRATUIT
Émission d'un virement permanent traité par votre agence		
Support papier		
• Mise en place d'un virement permanent en XPF (par dossier et par an)		2 745
• Modification du montant / annulation d'un virement permanent en XPF		GRATUIT
• Frais de déclenchement (par échéance)		GRATUIT
• Mise en place d'un virement permanent SEPA-COM-Pacifique		2 745
• Modification du montant / annulation d'un virement permanent SEPA-COM-Pacifique		GRATUIT
PRÉLÈVEMENTS		
■ Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local ou SEPA-COM-Pacifique		GRATUIT
■ Opposition avis prélèvement		GRATUIT
■ Frais par paiement d'un prélèvement local		GRATUIT
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA COM PACIFIQUE		105
■ Frais de mise en opposition de mandat – Temporaire ou définitive		GRATUIT
■ Contestation de prélèvement – Demande de remboursement		GRATUIT
■ Frais de gestion annuels sur les prélèvements locaux et SEPA		
Quel que soit le nombre de prélèvements (frais perçus en décembre).		1 270
CHÈQUES		
CHÉQUIERS		
■ Remise d'un chéquier en agence		GRATUIT
■ Frais d'envoi de chéquier à domicile		Frais réels
Territoire et Hors Territoire (en recommandé avec Avis de Réception)		+ 10%
■ Renouvellement d'un chéquier		GRATUIT
■ Gardiennage d'un chéquier non retiré, au-delà de 2 ^{ème} mois		2 830
■ Destruction d'un chéquier non retiré au-delà de 3 mois		2 850
REMISE DE CHÈQUES		
■ Remise de chèque sur place à l'encaissement		GRATUIT
■ Remise de chèque hors place – chèques EUR., F CFP hors place		
• Par chèque		4 055
		+ Frais de port
		1 505
■ Frais pour remise de chèques erronée		460
PAIEMENT DE CHÈQUES		
■ Paiement de chèque sur place		GRATUIT
■ Paiement d'un chèque à l'encaissement		
• Chèques locaux		GRATUIT
• Chèques EURO, hors place (par chèque)		4 005
■ Paiement d'un chèque à l'escompte en Euro		
Par chèque (commission de 2%)		Minimum
		4 535
		+ Port
		1 505
■ Frais d'émission d'un chèque de banque		
En F CFP		2 265
En EURO – Frais d'émission		3 300
		+ Port
		1 505
		Commission sur opération
		0,25%

Minimum	1 390
Maximum	14 805

OPÉRATIONS DIVERSES PAR OPÉRATION

■ Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur

Frais d'opposition sur chèque via POLYWEB ou POLYAPP

Frais d'opposition sur chèque en agence

Frais d'opposition sur chéquier en agence

■ Frais de retour d'impayés au bénéficiaire

PRIX TTC EN F CFP

GRATUIT

3 420

6 390

GRATUIT

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

		PRIX TTC EN F CFP
■ Tenue de compte en devises, par trimestre		3 240 /trimestre
■ Réception de virement SWIFT		
Faveur client Banque de Polynésie (fixe)		1 150
Faveur client confrère - Règlement F CFP		
	Commission en contre valeur devises	0,25%
	Minimum	2 720
	Par SWIFT	3 665
ÉMISSION DE VIREMENT (TOUTE MONNAIE ET TOUT SUPPORT)		
Ces commissions n'incluent pas les éventuels frais des correspondants sur les options « SHA » et « BEN »*. L'option de frais « SHA » est obligatoire pour tout virement émis en devise EUR ou XPF vers la France (Métropole, Com, DOM, TOM)		
■ Ouverture virement permanent – Par dossier		-
■ Modification virement permanent – Par dossier		-
■ Émission de virement permanent – Frais de dossier (par échéance)		-
■ Frais de modification ou d'annulation virement ponctuel		3 450
■ Commission de transfert virement ponctuel		0,25%
	Minimum	1 830
	Maximum	15 685
	Par SWIFT	2 780
■ Transfert Express – Réception par le correspondant à J+2		
Forfait pour toute opération < 2 000 000 F CFP (par opération)		10 555
Forfait pour toute opération comprise entre 2 000 001 F CFP et 5 000 000 F CFP (par opération)		21 115
■ Frais de port		1 505
■ Frais de copie SWIFT		2115
■ Frais des correspondants – Hors Polynésie française, à la charge du donneur d'ordre		
Selon tarifs des banques étrangères et taux de conversion en vigueur		2 615
■ Non exécuté faute de provision		4 705
■ Frais de demande de retour de fonds		
Locaux et nationaux.		3 450
Internationaux (frais de SWIFT éventuels inclus)		3 450
■ Frais d'avis de sort		3 450

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

	PRIX TTC EN F CFP
PACK FETIA (16 – 24 ANS) Compte à vue + Compte sur livret + Epargne décliné + 1 carte (au choix ci-dessous) + Accès à POLYWEB & POLYAPP classique + Virements en ligne gratuits vers la métropole	
 Carte HOA Privative  Carte Visa Red	505 / mois
CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES JEUNES (Conditions appliquées aux moins de 24 ans) Frais de tenue de compte (Compte à vue et Compte sur livret – jusqu'à 16 ans) Accès à POLYWEB & POLYAPP Classique (jusqu'à 16 ans) Remise sur carte HOA Retrait, HOA Privative ou encore VISA RED (pour les 12-16 ans) Remise sur l'assurance moyens de paiement TEORA (pour les 12-24 ans) Frais de dossier prêt étudiant	GRATUIT GRATUIT -50% -30% GRATUIT
OFFRE IA ORA (À PARTIR DE 18 ANS) ■ Compte à vue + Carte bancaire (au choix ci-dessous) + Assurance TEORA + accès à POLYWEB & POLYAPP classique + Virements vers la métropole gratuits via POLYWEB & POLYAPP + Autorisation de découvert selon éligibilité + la gratuité des frais de refabrication de carte Commission mensuelle	
 Carte HOA Privative 1 320F TTC  Carte Visa Red 1 620 F TTC  Carte Visa Classique* 1 620 F TTC  Carte Visa Premier* 2 685 F TTC	
*A débit immédiat ou différé	
TARIFS PRÉFÉRENTIELS Pour toute souscription au pack IA ORA, bénéficiez des tarifs préférentiels suivants : 20% de remise sur votre 2 ^{ème} carte VISA (VISA Classique, Red ou Premier) 30% de remise sur votre 2 ^{ème} carte HOA Privative 30% de remise sur votre 2 ^{ème} assurance Teora *A débit immédiat ou différé Compte joint : 2^{ème} carte (au choix ci-dessous) + 2^{ème} assurance Teora ** Commission supplémentaire mensuelle	

	PRIX TTC EN F CFP
PACK GÉNÉRIS	
Offre destinée aux clients en situation de fragilité financière.	
Cotisation mensuelle	120
Prestations et services inclus : • L'ouverture, la tenue et la clôture d'un compte de dépôt • Une carte Hoa Paiement à autorisation systématique • Un virement permanent initié en agence par mois • Quatre virements locaux occasionnels initiés en agence par mois • Un virement permanent initié en agence par mois • Un nombre illimité de virements permanents et occasionnels initiés via internet • Deux formules de chèques de banque F CFP par mois • Un abonnement à POLYWEB & POLYAPP classique • Un abonnement à POLYVE'A package 2 (avec système d'alerte sur le niveau de solde du compte) • La fourniture de relevés d'identité bancaire • Le dépôt et le retrait d'espèce dans l'agence de l'établissement teneur du compte • Les prélèvements locaux en nombre illimité • Un changement d'adresse une fois par an	
Plafonnement d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte* (à partir du 01/06/2019)	
Par opération	477
Par mois	2 387
*Sont inclus : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ainsi que les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	
SERVICE BANCAIRE DE BASE	
Ensemble de services bancaires rattachés à un compte ouvert dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier.	
Prestations et services inclus : • L'ouverture, la tenue et la clôture du compte • Un changement d'adresse par an • La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire • La domiciliation de virements bancaires • L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte • La réalisation des opérations de caisse • L'encaissement de chèques et de virements bancaires • Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance • Des moyens de consultation à distance du solde du compte • Les dépôts et retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte • Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne • Deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services	GRATUIT
Commission d'intervention	
Commission par opération (dans la limite de 2 387 F CFP par mois)	477

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

PRIX TTC EN F CFP	
COMMISSIONS D'INTERVENTION	
Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.	
■ Par opération. Dans la limite de 9 547 F CFP par mois	955
■ Tarif spécifique pour les clients en situation de fragilité financière À compter du mois de février 2019, les frais d'incidents bancaires pour la clientèle des particuliers éligible au dispositif des « Clients en situation de fragilité financière » (article L 312-1-3 et R-312-4-3 du code monétaire et financier) seront plafonnés à 25 euros par mois soit 2 983 F CFP par mois	
Par opération. Avec un plafond de 2 983 F CFP par mois Se référer à la liste des services inclus disponible dans la présentation du Pack Générés(*)	500
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
■ Frais de tenue de compte inactif	3 580
■ Frais par avis à tiers détenteur, par saisie attribution ou par opposition administrative	14 860
INCIDENTS DE PAIEMENT	
SUR CHÈQUES	
■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, par chèque	GRATUIT
■ Chèque impayé pour absence ou insuffisance de provision	
• Forfait de frais par chèque d'un montant ≤ 5 967 F CFP (ou 50 euros) (par chèque, tous frais confondus)	3 580
• Forfait de frais par chèque d'un montant > 5 967 F CFP (ou 50 euros) (par chèque, tous frais confondus)	5 967
■ Frais de rejet de chèques pour irrégularité	
• Forfait de frais par chèque d'un montant ≤ 5 967 F CFP (ou 50 euros) (par chèque, tous frais confondus)	3 580
• Forfait de frais par chèque d'un montant > 5 967 F CFP (ou 50 euros) (par chèque, tous frais confondus)	5 967
■ Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire	
Par chèque	3 895
SUR PRÉLÈVEMENT	
■ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision *	
Prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement (TIP)	
Minimum	Montant du rejet
Maximum	1 335*

* Les commissions d'intervention ne s'appliquent que sur les rejets de prélèvement.

SUR VIREMENT LOCAL, SEPA COM PACIFIQUE ET ÉTRANGER

■ **Frais de rejet de virement, local et SEPA, pour insuffisance de provision**

Frais de rejet sur virement simple via POLYWEB ou POLYAPP

Frais de rejet sur virement simple papier ou agence

■ **Frais de rejet sur transferts internationaux**

« **BON A SAVOIR** : vous pouvez demander le remboursement des frais de rejet liés à la représentation d'une même opération de prélèvement ».

PRIX TTC EN F CFP

GRATUIT

2 385

2 385

SUR PAIEMENT D'ECHEANCE(S) OU DE LOYER(S)

■ **Frais d'incident de prêt**

Frais de rejet d'échéance(s) de prêt(s)

Frais de rejet d'échéance(s) de loyer(s)

■ **Lettre de relance sur échéance(s) ou loyer(s) impayé(es)**

2 385

2 385

AUTRES

■ **Lettre d'injonction**

■ **Traitement de courrier non distribué**

GRATUIT

2 280 / trimestre

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

		PRIX TTC EN F CFP
DÉCOUVERTS		
■ Intérêts débiteurs		8,815%
Taux en vigueur au 1er janvier 2018 et susceptible de varier trimestriellement		2 575 / trimestre
■ Mise en place et renouvellement des autorisations de découvert		
Cotisation annuelle		
Découvert de 50 000 à 100 000 F CFP		2 575 / an
Découvert supérieur ou égal à 100 000 F CFP		5 150 / an
■ Frais fixes à la mise en place d'un découvert ponctuel		
Découvert de 50 000 à 100 000 F CFP		2 575
Découvert supérieur ou égal à 100 000 F CFP		5 150
CRÉDITS À LA CONSOMMATION DONT PRÊTS CRÉDICOM		
■ Frais de dossier	% du capital emprunté	1%
	Minimum	15 845
■ Avenant au contrat		
Report des échéances, changement de compte de prélèvement, désolidarisation, modification de date		11 390
■ Avenant de renégociation		
Taux, durée, garanties		51 770
■ Frais d'étude en cas d'annulation de l'offre de crédit		
Lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu		1%
	Maximum	18 260
CRÉDITS IMMOBILIERS		
■ Frais de dossier	% du capital emprunté	0.75%
	Minimum	50 750
■ Frais de dossier de prêt Épargne - Logement		« nous consulter »
■ Avenant au contrat		
Changement de compte ou de date de prélèvement		11 390
Changement d'assurance décès et invalidité		GRATUIT
■ Avenant de modification		
Report des échéances, désolidarisation, durée, garanties hors assurance décès et invalidité		50 750
■ Avenant de renégociation de taux	% du capital emprunté	1%
	Minimum	101 500
■ Frais sur états immobiliers – Coût de la demande d'états hypothécaires au cadastre		Frais réels
■ Frais d'étude en cas d'annulation de l'offre de crédit		
Lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu		
	% du capital emprunté	075%
	Maximum	18 260

		PRIX TTC EN F CFP
SOGLEASE (LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT)		
■ Frais de dossier		« nous consulter »
■ Avenant ou offre modificative du contrat de prêt		
Changement de date de prélèvement, changement de compte, changement de locataire		11 390
■ Frais d'étude en cas d'annulation de l'offre		
Après signature du contrat de prêt ou du contrat de vente	% du capital emprunté	1%
	Maximum	18 905
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES		
■ Attestations diverses incluant notamment		5 280
• Réédition tableau d'amortissement, contrats, avenants, lettres IRA ou tout autre document lié aux crédits		
• Pour Crédit à la consommation et Crédit immobilier		
• Crédit vivant et/ou soldé		
■ Pour les indemnités de remboursement par anticipation de vos crédits		Se référer aux mentions précisées dans votre convention de crédit
CAUTIONS		
■ Information annuelle des cautions		
(Article L.313-22 du Code monétaire et financier et L.341-6 du Code de la consommation)		
Commission fixe annuelle par engagement de caution		
	Minimum	5 695
	Maximum	28 475

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

	PRIX TTC EN F CFP
ÉPARGNE BANCAIRE	
■ Épargne Déclic Virement automatique du compte courant sur un compte sur livret	GRATUIT
■ Plan et Compte Épargne Logement Taux réglementés fixés deux fois par an par les Pouvoirs Publics Ouverture PEL/CEL Modification PEL/CEL Transfert PEL/CEL vers un autre établissement bancaire	GRATUIT GRATUIT 18 670
■ Compte à Terme Durée : 1 mois minimum	GRATUIT
PLACEMENTS FINANCIERS	
DROITS DE GARDE	
■ Prélevés sur votre compte au début de l'année N et calculés sur la valeur des titres au 31 décembre de l'année N-1 Commission annuelle proportionnelle par tranche de valeur boursière	
• Jusqu'à 50 000 € (5 966 585 F CFP)	0,25%
• De plus de 50 000 € jusqu'à 150 000 € (17 899 755 F CFP)	0,20%
• Plus de 150 000 €	0,10%
Commission fixe par ligne	477
Minimum de perception par compte de titres	3 027
■ Pour les actions Société Générale et certains emprunts Société Générale • Pour les autres actions des sociétés du groupe Société Générale (Crédit du Nord, Boursorama) • Pour certains Fonds Communs de Placement et SICAV de la Société Générale et du Crédit du Nord • Pour les titres de sociétés privatisées dans le cadre de la loi du 19 juillet 1993 • Pendant 18 mois jusqu'à la réalisation de l'opération d'attribution gratuite	« nous consulter » « nous consulter » « nous consulter » « nous consulter »
ORDRE DE BOURSE FRANCE	
■ Ordre passé par votre agence en règlement au comptant sans service de règlement et livraison différés - SRD • Achat – Commission proportionnelle (1) Actions / Obligations • Vente – Commission proportionnelle (1) Actions / Obligations • Commission fixe • Perception minimum (2)	1,50% 1,50% 734 1 909
(1) Hors impôt de bourse, calculée sur le montant brut négocié : 1,50% (2) Les taux indiqués sont susceptibles de varier périodiquement en fonction de l'évolution des conditions de marché	
ORDRE DE BOURSE ÉTRANGER	
Se reporter aux conditions figurant sur la convention d'ouverture de comptes titres	
■ Frais de fonctionnement Droit de souscription (OPCVM) Frais annuels tenue de compte Frais transmission ordres forfait journalier Ouverture de compte titre	« nous consulter » « nous consulter » « nous consulter » « nous consulter »

Virement titres hors groupe Société Générale
Clôture de compte

PRIX TTC EN F CFP
« nous consulter »
GRATUIT

ASSURANCE VIE

■ Assurance Vie SOGECAP, SOGELIFE
Contrats d'assurance vie, d'épargne et de prévoyance

« nous consulter »

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

	PRIX TTC EN F CFP
PROTECTION DE L'ASSURÉ ET DE SES PROCHES	
■ GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE	« nous consulter »
■ ASSURANCE SCOLAIRE	« nous consulter »
■ ASSURANCE VOYAGE Assurance des bagages et des voyageurs	« nous consulter »
■ ASSURANCE DÉCÈS ACCIDENTEL Associée au compte courant ou au Plan Épargne Logement	« nous consulter »
■ ASSURANCE PRÉVOYANCE DÉCÈS	« nous consulter »
PROTECTION DES BIENS	
■ ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION	« nous consulter »
■ ASSURANCE AUTOMOBILE	« nous consulter »
■ Protection des biens	
• Assurance Automobile	« nous consulter »
• Assurance Habitation	« nous consulter »
• Assurance Propriétaire non occupant	« nous consulter »
PROTECTION DU QUOTIDIEN	
■ ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	« nous consulter »
PROTECTION DES MOYENS DE PAIEMENT	
■ ASSURANCE TEORA Assurance en cas de perte ou de vol des moyens de paiement, des papiers d'identité, des clés, du téléphone mobile et des articles de maroquinerie	
• Prime annuelle titulaire	3 590
• Prime annuelle co-titulaire	1 690

SUCCESSIONS

OPÉRATIONS	PRIX TTC EN F CFP
Les frais bancaires sur succession correspondent aux frais appliqués lors des opérations portant sur les comptes et produits d'épargne du défunt. Ils sont calculés sur la base du montant total des avoirs détenus par le défunt au jour de son décès. Sont considérés comme des avoirs détenus : le solde de ses comptes individuels, sa quote-part sur les comptes collectifs, ainsi que la valorisation de ses produits d'épargne à cette même date. ■ Cas de gratuité Conformément à l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier, les opérations portant sur les comptes de dépôt, les comptes sur livret, et certains produits réglementés (CEL, PEL) ne font l'objet d'aucun frais dans les cas suivants : • Succession simple (1) • Montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne inférieur à 705 251 F CFP (2) • Le défunt est mineur à la date du décès ■ Autre cas (1) Une succession est dite simple lorsque l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation signée par l'ensemble des héritiers ET que les opérations liées à la succession ne présentent pas de complexité manifeste au sens du 1^{er} de l'article 312-1-4-1 du Code monétaire et financier. (2) Montant mentionné à l'article L. 312-1-4-2 du Code monétaire et financier, en vigueur au 1^{er} janvier 2025, indexé annuellement.	GRATUIT GRATUIT GRATUIT 1% (maximum 101 432 F CFP (2))

AVANTAGES CASDEN

	PRIX TTC EN F CFP
■ Offre réservée aux fonctionnaires d'État et assimilés Comprenant • 1 déplaçonnement de carte offert la première année d'adhésion • 6 mois de gratuité sur l'Offre MANAVA • Des conditions préférentielles sur l'achat de devises	« nous consulter »

LE RELEVÉ ANNUEL DE FRAIS

Depuis janvier 2009, en application du Code monétaire et financier, vous recevez tous les ans avec votre relevé de compte de janvier, un Récapitulatif Annuel de Frais bancaires qui récapitule les frais perçus sur l'année civile écoulée au titre des produits et services détenus dans le cadre de la Convention de compte.

Ces frais, identifiés sur vos relevés de compte par un pictogramme, y sont restitués en trois catégories :

- Cotisations des produits et services détenus
- Intérêts perçus au titre d'une position débitrice et commissions des autres services liés au fonctionnement du compte
- Frais d'irrégularités et incidents. Les remises commerciales dont vous avez bénéficié au cours de l'année sont également restituées.

Les remises commerciales dont vous avez bénéficié au cours de l'année sont également restituées.

Sont exclus de ce récapitulatif :

Les frais relatifs aux produits et services liés aux crédits, coffres-forts, relevés, synopsis, opérations de change, frais de successions, cautions, opérations sur titres/PEA/or, transfert d'épargne dans un autre établissement (CEL/ PEL/PEP) et contrats d'assurances

DATE DE VALEUR

Les écritures de crédit et de débit sont affectées de dates de valeur. Ces dates de valeur permettent de tenir compte, notamment, des immobilisations de trésorerie supportées par la banque, c'est-à-dire du délai nécessaire à celle-ci pour procéder :

- à l'opération de recouvrement dont elle a été chargée ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, dans le cas des écritures de crédit ;
- au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour compte de la clientèle, dans le cas des écritures de débit.

Sont intéressées ci-après les dates de valeur qui, sauf convention particulière, sont appliquées aux principales opérations de crédit et de débit.

RÉSoudre UN LITIGE

Banque de Polynésie a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés, des insatisfactions ou des désaccords peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à disposition. Face à ces situations, Banque de Polynésie s'engage à vous proposer une solution.

LA BANQUE : VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de Clientèle. Il est votre interlocuteur privilégié et peut vous apporter tout éclaircissement.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par messagerie électronique, par courrier ou par télécopie.

Vous avez également la possibilité de vous adresser au Service Satisfaction Client :



PAR COURRIER

Service Satisfaction Clients
Banque de Polynésie
BP 530 – 98 713 Papeete – Tahiti



SUR INTERNET

Via notre formulaire en ligne disponible sous
www.sg-bdp.pf/particuliers/reclamation



PAR TÉLÉPHONE



PAR E-MAIL

satisfaction.client@sg-bdp.pf

EN DERNIER RECOURS : LE MÉDIATEUR AUPRÈS DE LA FBF

Le Médiateur de la consommation peut être saisi 2 mois après l'envoi d'une réclamation écrite. Il exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation de la consommation qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de la consommation en transmettant votre demande à l'adresse suivante :

Le Médiateur auprès de la FBF
CS 151
75 422 PARIS Cedex 09

GLOSSAIRES

Outre l'article D.312-1-1 du Code monétaire et financier relatif à la dénomination commune aux principaux frais et services bancaires, des glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la banque et de l'assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACPR et AMF) et la Direction Générale du Trésor.

Consultation

Ces trois documents sont disponibles en téléchargement sur les sites Internet de la FBF (lesclesdelabanque.com) ainsi que le site Banque de Polynésie. D'autre part, le lexique en ligne disponible sur le site des Clés de la Banque reprend les définitions proposées.

Commission annuelle de revue réglementaire

Frais perçus par la banque pour le traitement des dossiers nécessitant une mise à jour des éléments d'informations obligatoires liés à la connaissance du client.

À TRÈS BIENTÔT

CONTACTER VOTRE CONSEILLE ET CONSULTER VOS COMPTES



POLYWEB
www.sg-bdp.pf



POLYAPP
APPLI MOBILE



VOCALIA
40 46 67 67

JOINDRE NOS SERVICES TELEPHONIQUES

Service client particuliers

40 46 66 66

Service client professionnels

40 46 78 88

Service entreprises

40 46 67 30

CONTACTER VOTRE AGENCE DIGITALE

Agence directe

40 46 78 78

S'ADRESSER A NOS POLES D'EXPERTISE

Espace CASDEN

casden@sg-bdp.pf

Espace Patrimonial

espace.patrimonial@sg-bdp.pf

Espace Pro

espace.pro@sg-bdp.pf



**BANQUE DE
POLYNÉSIE**